

# MODIFICATION DU P.L.U. - ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DE SAINTE SAVINE

### AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

#### 2 ème INSERTION

Par arrêté n° 2013.207 du 26/09/2013 affiché en mairie et aux endroits habituels d'affichage, du 26/09/2013 au 14/11/2013 le Maire de SAINTE SAVINE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Par décision du 24/09/2013 le Président du Tribunal Administratif a désigné :

M. MOREAU Gérard Commissaire Enquêteur titulaire.

M. KISTER Roger Commissaire Enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroule à la mairie durant 31 jours depuis le 15/10/2013 jusqu'au 14/11/2013 aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30. Le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et 13 h30 à 17heures. Le samedi de 9 heures à 12 heures.

M. le Commissaire Enquêteur recevra en mairie le 15/10/2013 et le 26/10/2013 de 9 heures à 12 heures et le 14/11/2013 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de SAINTE SAVINE.

Aucune remarque ne pourra être faite par voie électronique.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la mairie de SAINTE SAVINE, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra par délibération approuver la modification n°8 du P.L.U.

Toute information pourra être demandée en mairie de SAINTE SAVINE

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie.

**Le Maire**  
**Jean-Jacques ARNAUD**